



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

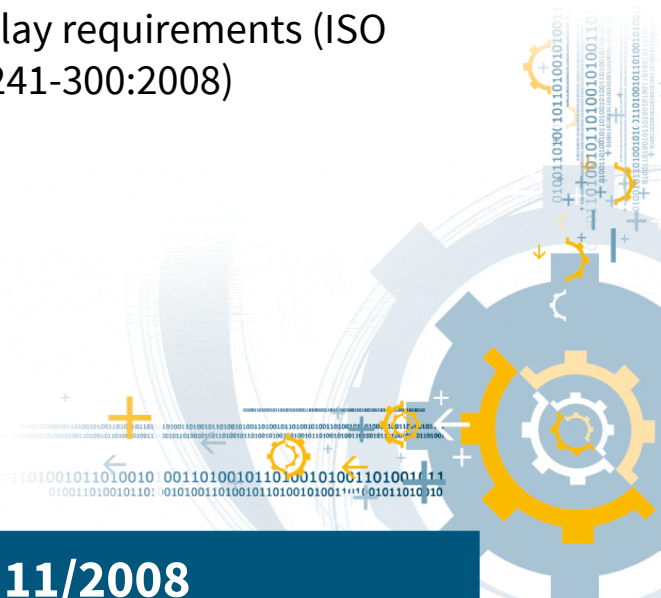
ILNAS-EN ISO 9241-300:2008

Ergonomie de l'interaction homme- système - Partie 300: Introduction aux exigences relatives aux écrans de visualisation électroniques (ISO

Ergonomie der Mensch-System-
Interaktion - Teil 300: Einführung in die
Anforderungen an elektronische optische
Anzeigen (ISO 9241-300:2008)

Ergonomics of human-system interaction
- Part 300: Introduction to electronic
visual display requirements (ISO
9241-300:2008)

11/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 9241-300:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 9241-300:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 9241-300:2008

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 9241-300

Novembre 2008

ICS 13.180; 35.180

Version Française

**Ergonomie de l'interaction homme-système - Partie 300:
Introduction aux exigences relatives aux écrans de visualisation
électroniques (ISO 9241-300:2008)**

Ergonomie der Mensch-System-Interaktion - Teil 300:
Einführung in die Anforderungen an elektronische optische
Anzeigen (ISO 9241-300:2008)

Ergonomics of human-system interaction - Part 300:
Introduction to electronic visual display requirements (ISO
9241-300:2008)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 décembre 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos.....	3

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 9241-300:2008) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 159 "Ergonomie" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 122 "Ergonomie", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2009, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2009.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 9241-300:2008 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 9241-300:2008 sans aucune modification.